



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 8 Février 2022

Procès-Verbal N° 543

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U20

Amende 90 €

Du 5 Février 2022

CHIRENS U20D2

FORFAIT GENERAL U17

Amende 68 €

Du 3 Février 2022

TIGNIEU U17D3 C

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 6 Février 2022

ST HILAIRE COTE D3 B
BOURG D'OISANS D4 A

ST HILAIRE COTE 2 D5 C
ENT FOOT ETANGS D5 F
VEZERONCE HUERT 2 FEMA8D2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 29 et 30 Janvier 2022

DOMARIN FEMA8D1
BEAUREPAIRE D3 C
VALLEE GRESSE D1 A
VOUREY FEMA11D2
Du 5 et 6 Février 2022
RACHAIS U18FA8D1
GP ARTAS CH ND U20D2B
DOMENE D2 C

TRESORERIE DE DISTRICT

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 17 JANVIER 2022

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.
- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Le club ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **7 février 2022**

536496 ECHIROLLES SURIEUX

TRESORERIE DE LIGUE

Nous vous informons qu'à partir de ce jour les informations concernant la Trésorerie de Ligue seront consultables exclusivement sur le PV de Ligue.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr